



## COMMISSION PARITAIRE D'INTERPRETATION ET DE NEGOCIATION

Procès-Verbal – Mardi 13 octobre 2015

Présents : *Jean-François REYMOND (S.N.B. – Directeur)*  
*José RUIZ (S.C.B. – Président)*  
*Fabien MANEUF (U.C.P.B. – Directeur)*  
*Florence PEYER (Avocat-Conseil de la L.N.B.)*  
*Olivier MOLINA (L.N.B. – Responsable Juridique)*  
*Yann BARBITCH (S.N.B.)*

Excusés : *Romuald PALAO (Avocat-Conseil du S.N.B.)*  
*Jean-Charles BREGEON (UCPB - Représentant)*  
*Philippe SUDRE (S.C.B. – Représentant)*  
*Gérard LE MAITRE (Avocat-Conseil de l'U.C.P.B.)*

Fabien MANEUF, représentant de l'UCPB, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes pour cette première réunion de la saison 2015-2016 placée sous la présidence de l'UCPB.

### **1. Validation du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2015**

Après relecture du projet de PV de la réunion du 30 juin 2015, les partenaires sociaux valident les modifications suivantes :

- Point 9 « José RUIZ pense qu'il faut sécuriser le contrat signé à la saison et ~~non pour une durée d'un an minimum~~ **au-delà d'une durée d'un an minimum** » ;
- Questions diverses, deuxième tiret, ajout de la phrase « José RUIZ est quant à lui favorable à ce que la durée soit ramenée à six jours ».

### **2/ Mise en place d'un calendrier de réunion pour la saison 2015-2016**

Fabien MANEUF propose de poursuivre le mode de fonctionnement mis en place lors des dernières saisons à savoir :

- une réunion tous les deux mois ;
- ajout d'éventuelles réunions en fonction des besoins.

Après consultation des agendas respectifs, les partenaires sociaux fixent les dates suivantes :

- Mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015 ;
- Mardi 2 février 2016 ;

- Mardi 12 avril 2016 ;
- Mardi 7 juin 2016.

### **3/ Recensement des thématiques de discussion/négociation pour la saison 2015-2016**

Fabien MANEUF informe les partenaires sociaux qu'un rappel a été effectué aux clubs de PRO A et PRO B sur la nécessité de veiller à la régularité des situations des entraîneurs qui effectuent des remplacements lorsqu'un entraîneur principal voit son contrat être rompu avant le terme initialement prévu.

Chacun informe ensuite l'UCPB des thèmes souhaités pour la saison en cours.

Concernant le SCB :

- Articulation CDI/CDD pour les entraîneurs ;
- Temps de travail des entraîneurs assistants en rapport avec l'augmentation des matchs ;
- Clarification du terme « homologation » ;
- Formation professionnelle continue (loi sur le statut du sportif) ;
- Faire une journée commune aux syndicats ;
- Les salaires.

Concernant le SNB :

- Prévoyance pour les joueurs avec des contrats temporaires ;
- Joueurs « entraînement » (thème commun avec l'UCPB) ;
- Courrier en préparation au syndicat des joueurs NBA sur deux sujets (lettre de sortie et assurance pour les « Summer League ») ;
- Problématique des ASSEDIC avec la réforme du Pôle emploi ;
- Contre-expertise médicale ;
- Joueur Formé Localement.

Concernant la LNB :

- Les clauses de rupture anticipée et de reconduction automatique dans les contrats ;
- La trêve hivernale.

Il est précisé que cette liste est non exhaustive et pourra faire l'objet de modifications en fonction des impératifs de la saison en cours.

### **4/ Dossier(s) Fonds social**

Jean-François REYMOND transmet trois demandes à Fabien MANEUF dans le cadre du fonds social concernant MM. MENO (Boris), PINDA (Kingsley) et ROMAIN (Olivier).

*L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant soulevée, Fabien MANEUF lève la séance et donne rendez-vous à chacun(e) le 1<sup>er</sup> décembre 2015.*